

Le Président

Digne, le 29/04/2024

Objet : élection du Conseil d'Administration

Madame, Monsieur,

L'assemblée générale de la Ligue de l'enseignement 04 se déroulera **le 10 juin 2024 au siège de la Ligue 04 à 17h 30** à Digne les Bains.

L'ensemble des adhérents, partenaires et usagers de la Ligue de l'enseignement des Alpes de Haute Provence peuvent y participer.

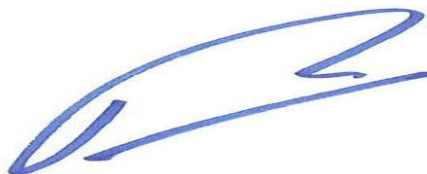
Vous trouverez ci-dessous **un appel à candidature au CA de la Ligue 04** que je vous remercie de nous retourner avant le 7 juin 2024.

La réforme statutaire de novembre 2023 a augmenté le nombre d'administrateurs. Si vous êtes convaincus de l'importance des acteurs associatifs dans le débat public local et attachés aux valeurs de solidarité ou plus simplement vous avez envie de contribuer à la vie de notre fédération vous êtes les bienvenus.

A toute question sur la possibilité d'une candidature, nous sommes disponibles pour y répondre.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus cordiaux.

Fabien BONINO



✂

M (Mme) Adhérent de l'association est candidat au conseil d'administration

M (Mme)est candidat au conseil d'administration à titre individuel

Article 8 des statuts (extrait) : La Ligue des AHP est administrée par un CA d'au moins 14 élus pour 4 ans au scrutin secret par l'AG et renouvelables par moitié tous les 2 ans.

Seuls les candidats ayant au moins 16 ans révolus et adhérents peuvent être élus au CA.....

.....les candidat (e)s au CA sont présentés par des personnes morales affiliées.....Ils peuvent se présenter à titre individuel. Les adhérents non présentés par une personne morale affiliée ne peuvent représenter plus de 30% du nombre total des administrateurs

Un avenir par l'éducation populaire